

Ville de Genève

Administration centrale

Regule: 9 AOUT 201

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'intérieur et de la mobilité

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3918 1211 Genève 3 Téléphone 022 546 72 40 Télécopieur 022 546 72 50 PR-846 I

Fo

No 548/11 Mmes Salerno Alder MM . Kanaan Moret Burri

MM. Maudet

Pagani

Macherel
Mmes Charollais
Heurtault

Cerda Luthi MM. Krebs Lévrier Zagato

Emeterio
Thierrin
Mermillod

Schweri Service juridique

Dossiers – doc

Service SCM Dossier

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 8 juin 2011

DÉCISION

- 4 AOUT 2011

A traiter par:

Séance CA du:

Décision:

Copies:

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 8 juin 2011, ayant pour objet :

un crédit de 4 977 000 F destiné à la rénovation de l'immeuble situé au 7, rue Rousseau, sur la parcelle N° 6350 de Genève, section Cité,

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

En cas de moins-value constatée sur la valeur comptable de ce bien, il y aura lieu de procéder à des amortissements équivalents.

La Conseillère d'État chargée du département de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève 2 ex

SSCO-SF, SCANE 1 ex

SSCO 2 ex